

L'Association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons). En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 6 mois :

Février à juillet 2021

Contractants : Paysans

EARL QUANTIN

Le Magny 89220 SAINT PRIVE

Tél : 03 86 74 83 05 – port 06 60 58 27 62

Mail : jean.pierre.quantin@wanadoo.fr

CONSUMMATEUR-TRICE	
Nom :	
Adresse :	
Tél.:	
Mail :	
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Coordinatrice : Sabine Peyrard // 06 82 40 92 58 // sabinepey@wanadoo.fr

Contenu du contrat

		FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
		VACANCES SCOLAIRES	FÊTE DU PRINTEMPS				VACANCES SCOLAIRES
<i>On préfinance 10€ par volaille et on règle le complément le jour de la livraison</i>		25	25	22	20	24	22
Poulet 10 €/kg	Petit : 1,6 à 1,8 kg						
	Moyen : 1,9 à 2,2 kg						
	Gros : 2,3 à 3 kg						
Pintade 11 €/kg							
Total par mois (10 € par volaille)							

Total CONTRAT

--	--

La distribution a lieu le jeudi de 17H45 à 19H15 à la Maison des Associations rue Paulin Enfert.

Engagement du Consomm'acteur

- ① Il s'engage à venir chercher ses volailles pendant la période du contrat.
- ② En cas d'absence imprévue le consomm'acteur peut faire retirer ses volailles par une personne de son choix (même non adhérente aux PPG). S'il ne trouve pas de solution il prévient le producteur afin qu'une solution soit trouvée.
- ③ Il s'engage à payer à l'avance 10.00€ par volaille à la signature du contrat.
- ④ L'appoint sera versé à la livraison en fonction du poids des volailles.

PAIEMENT : directement au producteur et à la signature du contrat est fait à l'ordre de **EARL QUANTIN**

- o en 1 fois : _____ € versés en chèque ou en espèces
- o Chaque mois : soit _____ chèques ou espèces de _____ €

Ce contrat est enregistré si le consomm'acteur et le paysan sont à jour de leur cotisation aux PPG.

Signatures : précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

Paysan

Consommateur